



FÊTE DE LA MUSIQUE – LUNDI 21 JUIN 2021 - LA PENNE SUR HUVEAUNE *CHARTRE DE PARTICIPATION*



Article 1. Présentation

Fidèle à l'esprit d'origine de la Fête de la musique, la ville de La Penne sur Huveaune organise cette manifestation annuellement chaque 21 juin.

La ville met en place un appel à participation pour l'édition 2021 de l'évènement, ayant pour but d'offrir aux Pennoises et Pennois un accès de tous aux différentes expressions musicales.

Article 2. Conditions de participation

Cet appel est ouvert à toutes et tous les artistes amateurs. Les personnes mineures doivent obligatoirement être représentées par un responsable majeur, candidatant en leur nom.

Article 3. Modalités de sélection

Candidatures :

Les candidates et candidats doivent compléter et nous adresser la présente chartre signée avant le **lundi 7 juin 2021**

Article 4. Dotation

Les personnes retenues se produiront au Stade Germain Camoin à La Penne sur Huveaune.

Et ce dans les conditions suivantes :

- Rémunération : aucune rémunération n'est prévue pour les personnes retenues ;
- Technique : plateau mis à disposition. Le matériel de sonorisation est géré par la Ville. Un technicien son et lumière sera présent pour assurer le bon déroulement de la soirée.
- Ordre de passage : il sera indiqué et ne pourra être remis en cause.

Article 5. Engagements des artistes

Les formations, groupes et artistes sélectionnés s'engagent à s'accorder sur les éléments suivants :

- Le respect de l'esprit de la Fête :
La Fête de la Musique n'est pas seulement un concert gratuit ; elle est aussi une belle occasion de faire connaître et aimer la musique. Une fête de toutes les musiques et de tous les publics.
- Le respect du cadre d'organisation.
- Les horaires de début et de fin de la fête de la musique sont fixés par décision municipale ; il est impérativement demandé aux formations, groupes et artistes, de respecter le créneau horaire qui pourra être proposé.
- Les conditions de sécurité des personnes et des biens (matériels publics et privés) telles qu'elles seront transmises par la ville.

Article 6. Engagements de la ville

La ville met à disposition, dans la mesure de ses moyens techniques et matériels, des équipements et l'alimentation électrique. Elle assure la coordination générale de la Fête ainsi que la réalisation et la diffusion du programme .

Article 7. Modalités d'inscription et sélection finale

Documents à envoyer pour l'inscription

Une fiche de candidature dûment remplie avec :

- Une courte biographie (nom de la formation, esprit, univers musical...)
- Une fiche technique (nombre de personnes, schéma d'implantation scénique, instruments)
- Une vidéo ou des enregistrements audio ou la mention d'un lien vers un site internet
- Une autorisation parentale pour toutes les personnes participantes mineures.

Le dossier complet d'inscription devra être envoyé par email à :

spectacle@mairie-lapennesurhuveaune.fr ou relations@mairie-lapennesurhuveaune.fr

A l'issue du comité de sélection, les personnes participantes, retenues comme non retenues, seront avisées par email, où leur sera donné ainsi la mise en œuvre pratique de leur participation.

Article 8. Droits de diffusion des productions

Les personnes retenues s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la ville de la Penne sur Huveaune à diffuser, et éventuellement reproduire, les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la valorisation de cette manifestation.

Article 9. Annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisateur devait être conduit à annuler la Fête de la Musique 2021, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Article 10. Situation liée au COVID 19

Les personnes participantes s'engagent à veiller au respect des consignes sanitaires qui seront transmises par la ville. L'organisation de la Fête de la Musique dans les conditions présentées dans la présente charte est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des consignes sanitaires. La ville informera des changements éventuels.

Article 10. Rappel du calendrier

- Clôture des inscriptions : lundi 7 juin 2021
- Annonce des sélections : vendredi 11 juin 2021 au plus tard.

Article 11.

Pour tout renseignement concernant cet appel à participation, contacter :

Service Culturel - Ville de la Penne sur Huveaune

Tel : 04 91 24 70 42

Mail : spectacle@mairie-lapennesurhuveaune.fr / relations@mairie-lapennesurhuveaune.fr

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE REPRESENTANTE

Je, soussigné(e),
représentant la formation, le groupe ou l'artiste,
atteste que l'ensemble des membres de l'équipe participante a pris connaissance de la présente charte de participation de la Fête de la Musique à la Penne sur Huveaune, transmise par les organisateurs et s'engage à en respecter impérativement les dispositions.

Le,

Signature.